

obliger davantage les succursales à faire rapport, chaque mois, plus complètement et dans des délais à ce fixés par le Comité de Régie.

De plus, nous avons constaté que la somme obligations imposées au secrétaire-trésorier est énorme, et que l'indemnité à lui payée est loin d'être proportionnée à ces obligations. En conséquence : considérant que l'action de cet officier est générale et que la société, y compris les succursales, est intéressée au bon fonctionnement de son département, nous recommandons qu'une rémunération plus convenable lui soit accordée ; et vous ferez justice.

J. C. ROULEAU, } Auditeurs.
JOS. BENOIT, }

Puis l'on procède aux élections semestrielles sous la présidence du Révd. P. LaRocque, prêtre, chanoine-curé et chapelain de la société.

Les officiers sortant de charge étaient MM. O. Béland, J. A. Cadotte, Eus. Brodeur, P. Fiset, E. Clapin et A. Bernier.

Elus : MM. B. O. Béland, J. A. Cadotte, Jos. Marsan, E. Clapin, A. Bernier, P. Fiset.

Président : M. B. O. Béland.

1er Vice-Président, Henri Langelier.

2ème " " F. Decelles.

Sec.-Arch., J. A. Casavant.

Assist.-Sec.-Arch., P. Fiset.

Collecteur-Trésorier, J. A. Cadotte.

Assist.-Coll.-Trés., Em. Boudreau.

Commissaire-ordonnateur, Frs. Lajoie.

Assist.-Com.-Ordon., Jos. Marsan.

Directeurs : MM. A. Bernier, E. Clapin, D. Dumaine.

QUELLE EGLISE EST L'EGLISE DE JESUS-CHRIST?

QUELS SONT LES SIGNES DE LA VÉRITABLE EGLISE?

(Suite)

Doctrine catholique. — Preuve de sa justesse

Parmi les témoignages divins de sa sainteté il faut compter les miracles. Il ne saurait y avoir de doute que Jésus-Christ, en mourant, ait laissé à son Eglise le pouvoir de faire des miracles, puisque l'Écriture le dit positivement. Il faut donc que la véritable Eglise puisse citer des miracles, et celle qui ne le peut pas n'est pas la véritable Eglise. Dans l'Eglise primi-

tive, on en appelait aux miracles qui s'y étaient faits, et l'on s'en servait comme d'une preuve de la divinité de son origine. Irénée reproche aux hérétiques, contre lesquels il écrit, de ne pas pouvoir rendre la vue aux aveugles ni l'ouïe aux sourds, de ne pas chasser les démons et ressusciter les morts. Tertullien exprime le désir de voir des miracles faits par des hérétiques ; mais je n'en vois aucun, dit-il, si ce n'est de faire tout le contraire de ce que faisaient les apôtres : car ceux-ci rendaient la vie aux morts, et ceux-là conduisent les vivants au trépas. Luther lui-même était de cet avis. " Si quelqu'un dit qu'il a été envoyé par Dieu et par son Esprit, qu'il le prouve par des signes et des miracles, sans quoi défendez lui de prêcher ; car toutes les fois que Dieu veut changer l'ordre naturel des choses, il fait toujours des miracles." Calvin, de son côté, reconnut aussi la nécessité des miracles, puisqu'il essaya de ressusciter un mort.

3° L'Eglise est *universelle*, dit saint Augustin dans ses Sermons 131 à 181, cités dans le Catéchisme romain, parce qu'elle est répandue sur toute la terre, tandis que les Eglises des hérétiques sont limitées à certaines provinces. Optat nous dit que les évêques avaient décidé que l'Eglise qui était répandue sur toute la terre devait s'appeler l'Eglise *universelle* ; c'était là l'universalité *locale*. L'Eglise qui ne la possède pas ne saurait être la véritable, ainsi qu'on le voit par les paroles de Jésus-Christ lui-même. " Allez donc, dit-il à ses apôtres, et instruisez tous les peuples... et vous m'en rendrez témoignage dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie jusqu'aux extrémités de la terre." Les apôtres obéirent à ce commandement, et pendant leur vie même leur parole avait pénétré jusqu'aux extrémités du monde" (Rom., x, 18) " où elle fructifiait" (Colos., i, 6), conformément aux promesses des prophètes (Ps. ii, 8 ; Malach., i, 11). On voit par là que l'universalité locale est dans l'essence de la véritable Eglise ; le sceau lui en a été imprimé par son divin fondateur. Mais l'universalité locale ne lui suffit pas : il lui faut encore celle *du temps*. Ce n'est pas en l'an 1517, mais en l'an 33 que l'Eglise de Jésus-Christ a été fondée, avec la promesse que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle, et que par conséquent elle continuerait à subsister sans interruption ; d'où il s'ensuit que cette Eglise peut seule être regardée comme l'Eglise de Jésus-Christ, de laquelle on peut prouver qu'elle a toujours subsisté et qu'elle n'a pas commencée après l'an 33.